



PREFECTURE DE LA HAUTE GARONNE

**PPR APPROUVÉ:
18 AVRIL 2016**

Direction
Départementale
des territoires

Haute-Garonne

Service Risques
et Gestion de Crise

PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS MARCAISSONNE - SAUNE - SEILLONNE AVAL

CARTE DE ZONAGE REGLEMENTAIRE

COMMUNE DE MONS

LIMITES

— — — limite de la zone soumise à l'aléa
inondation (zone inondable)

112 Cote et isocote
de la crue de référence

ZONAGE INONDATION

Ri Zone rouge:
Zone dite non Urbanisée et
zone dite Urbanisée - Aléa Fort

Bi Zone Bleue:
Zone dite Urbanisée - Aléa Moyen à Faible

Ji Zone Jaune:
Zone dite non Urbanisée - Aléa Moyen à Faible
et remblai hors d'eau en zone inondable

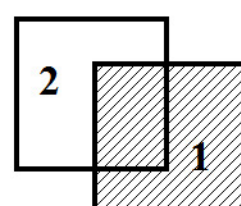
 Zone crue historique

ZONAGE MOUVEMENT DE TERRAIN

Rg Zone rouge:
Zone dite non Urbanisée et zone dite Urbanisée - Aléa Fort
Zone dite non Urbanisée - Aléa Moyen

BFG Zone Bleue foncée:
Zone dite Urbanisée - Aléa Moyen

Bg Zone Bleue:
Zone dite non Urbanisée et zone dite Urbanisée - Aléa Faible



ECHELLE 1 / 5.000

